



Annulation de mariage pour bigamie

Par **NONO52**, le **15/12/2011** à **10:02**

Bonjour,

J'ai besoin d'aide car je suis dans un cas compliqué et je ne sais plus quoi faire.

La situation :

Mme B, brésilienne, s'est mariée au Brésil avec Mr M, français, dans les années 90.

Ils se sont rendu en Guyane où le mariage a été validé.

Après 15 ans de mariage, ils divorcent en Guyane en 2005, mais restent officiellement mariés au Brésil.

Je rencontre Mme B, et nous nous sommes mariés en 2006 en Guyane.

Après 5 ans de mariage avec moi, je constate que Mme B est toujours mariée au Brésil alors qu'elle m'avait assuré que non.

J'ai demandé le divorce en 2010 suite à cause de trop nombreux mensonges. Divorce qu'elle n'a pas souhaité par consentement mutuel, donc nous sommes séparés jusqu'au prononcé du divorce en 2012.

Aujourd'hui j'apprends qu'elle entame une procédure de divorce au Brésil avec Mr M.

Quels sont les recours possibles pour moi aujourd'hui ?

A-t-elle le droit de divorcer en même temps dans 2 pays différents ?

Mon mariage peut-il être annulé pour bigamie ?

Si c'est le cas, comment dois-je faire car j'ai consulté mon avocat pour mon divorce et il ne veut pas me renseigner là-dessus ? !

Aidez-moi, s'il vous plaît....

Par **corimaa**, le **16/12/2011** à **00:08**

Lisez ce site, il parle d'une histoire comme la votre, cela pourrait vous aider
<http://www.lextimes.fr/4.aspx?sr=1044>

C'est pas aussi simple :)

Par **NONO52**, le **03/01/2012** à **19:20**

bonjour, j ai consulté aujourd'hui un avocat du cdad et il m' a dit que je devais laisser tomber la possibilité d'une annulation de mon mariage car Mme B a fait la démarche de divorcer de Mr M en France mais elle n'a pas fait transcrire cela au Bresil et reste donc mariée officielement la bas...je suis desespéré car le droit francais va donc laisser une femme divorcer dans 2 pays differents avec 2 personnes differentes.

Par **corimaa**, le **03/01/2012** à **23:26**

Pourtant quand vous vous etes marié en Guyane, elle etait encore mariée au Bresil... c'est plutot compliqué de comprendre la reponse de l'avocat, mais il doit savoir de quoi il parle

Par **NONO52**, le **07/01/2012** à **15:01**

et bien selon l'avocat elle a fait les demarches pour divorcer en france meme si elle n a pas fait transcrire son divorce au bresil, donc aux yeux du droit francais elle serait en regle! cela est assez desagreable d entendre ca, car j ai trouver des mails ou elle menace de reveler a la nouvelle compagne de Mr M qu'ils sont encore mariés au bresil, j ai trouver aussi des papiers qu'elle envoie au bresil signé de son nom d epouse la bas....etc.... c'est dur de se reveiller apres 5 ans de vie commune et voir que la personne qu'on a aimé n est pas celle qu'on croit !

Par **corimaa**, le **07/01/2012** à **15:23**

[citation]c'est dur de se reveiller apres 5 ans de vie commune et voir que la personne qu'on a aimé n est pas celle qu'on croit ! [/citation]

Ce qui ne veut pas dire qu'elle ne vous a pas aimé en retour. Simplement qu'en France nous sommes habitués à une certaine rigueur administrative, ce qui n'est pas le cas dans tous les pays. Ce qui peut nous paraitre grave de consequence, ne l'est pas forcément pour d'autre.

Par **NONO52**, le **07/01/2012** à **15:41**

merci pour vos reponses....apres avoir fait le bilan il est clair que pour mon mariage l'amour a juste rimé avec argent...